



Suspension de tout mes droits caf

Par **Nonojojo**, le **19/03/2019** à **01:15**

Bonjour, je me suis remise avec mon ex conjoint début décembre de qui j'étais enceinte, n'arrivant pas à le déclarer sur le site de la caf après plusieurs essais j'ai fini par les appeler le 28 décembre pour faire la déclaration par téléphone, entre temps on me demande ma déclaration trimestrielle sauf que mon dossier n'a toujours pas été étudié du coup je les appelle et leur demande comment faire pour ma déclaration trimestrielle la femme que j'ai au téléphone me dit de la faire Comme si j'étais seul et que après étude de mon dossier on me demanderait celle de Mr. Donc le 19 février soit 2 mois après on me réclame cette fameuse déclaration trimestrielle ainsi que la déclaration de revenu 2017 de Mr, étant donné que j'avais déjà rempli MES déclarations je ne pouvais le faire sur leur site donc une fois de plus je les appelle et leur demande la version papiers.. Une fois rempli je les renvoie directement, sauf que la caf a pris en compte mes papiers seulement le 6 mars et le 12 mars nous sommes au 19 mars sa n'a toujours pas été traité de plus toutes mes allocations ont été suspendu.. Mon conjoint ne travaille pas en ce moment donc aucun salaires qui rentrent et nous avons un bébé de maintenant 1 mois et demi et un enfant de 2 ans et demi. La question est ont-ils le droit de nous laisser sans 1€ avec un nouveau-né et un enfant en bas âge?

Par **youris**, le **19/03/2019** à **17:09**

bonjour,

si votre concubin et non conjoint ne travaille pas en ce moment, j'en déduis qu'il a travaillé et qu'il perçoit des indemnités de chômage ou qu'il est éligible au RSA.

Vous pouvez vous rendre dans les locaux de la CAF ou saisir son médiateur.

salutations